

# EN CORSE, LE TRI CONTINUE D'AUGMENTER !

26 juillet 2022

Quels emballages vont dans la poubelle jaune ?

A B C

Réponse **A B C** - BRAVO !

En Corse,  
tous les emballages,  
c'est poubelle jaune.

IMBALLASGI

En partenariat avec

PLUS DE CONSIGNES

syvadec  
service public de valorisation  
FUNDU PER DOMANU  
f | t | i | syvadec.fr

## Contacts presse :

Catherine Vernaz, responsable communication  
06 25 44 86 11 - [catherine.vernaz@syvadec.fr](mailto:catherine.vernaz@syvadec.fr)

Lorice Lautour, chargée de communication  
07 76 58 95 80 - [lorice.lautour@syvadec.fr](mailto:lorice.lautour@syvadec.fr)

## LE TRI EN CORSE, C'EST SIMPLE POUR TOUS !

*Le SYVADEC a lancé sa campagne régionale annuelle de promotion du tri le 18 juillet 2022. Objectif : inciter les Corses à trier encore plus et encore mieux. En 2021, ils ont trié plus de 38 % de leur poubelle, soit 93 000 tonnes de déchets, c'est 10 % de plus qu'en 2020. Sur ce volume, 30 000 tonnes sont des emballages, du papier, du verre et des biodéchets.*

Le tri est un geste indispensable pour réduire le volume des déchets à enfouir, préserver l'environnement en économisant les ressources naturelles, mais également pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation Européenne.

Pour cela, le SYVADEC et les intercommunalités déploient de nombreuses actions en faveur du développement du tri sur l'ensemble du territoire corse.

### LE TRI EN CORSE

Sur l'île, le tri est accessible à tous grâce aux moyens mis en place par les intercommunalités et le SYVADEC :

- des poubelles jaunes, vertes et bleues pour le tri des emballages, du verre et du papier ; **à noter que depuis 2018, tous les emballages se trient en Corse**, y compris les films plastiques, les pots de yaourt et les barquettes : qu'ils soient en plastique, en carton ou en métal, ils peuvent tous être jetés dans la poubelle jaune ;
- des recycleries pour les encombrants ou les matières dangereuses ;
- des bornes à textiles pour le linge usagé ;
- des composteurs individuels de jardin ou de balcon distribués gratuitement, des composteurs partagés installés dans toute la Corse et une collecte des biodéchets en place sur certains territoires.

#### Le tri en progression constante

En 2021, le taux de tri s'établit à 38,40 % soit 276 kg/habitant contre 37,20 % en 2020. Cela représente près de 93 000 tonnes, soit l'équivalent du poids de 9 tours Eiffel, réparties de la manière suivante :

- 24,4 % proviennent des dépôts effectués dans les recycleries du SYVADEC (textiles, encombrants, déchets dangereux...).
- 12,3 % proviennent des collectes sélectives (emballages, verre, papier, biodéchets).
- 1,8 % sont des déchets alimentaires et déchets verts compostés dans des composteurs individuels ou collectifs.

Néanmoins, la marge de progression reste importante puisque 70 % des ordures ménagères pourraient encore être triées.

En Corse, seulement 1 emballage sur 5 est trié, 1 papier sur 4  
et 6 contenants en verre sur 10.

## QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?

Une fois triés et collectés, 100 % des déchets confiés au SYVADEC sont valorisés.

Les déchets collectés par les intercommunalités sont regroupés dans les sites de préparation et de conditionnement du SYVADEC :

- **16 points de regroupement des collectes sélectives répartis dans les recycleries** sur l'ensemble de la Corse,
- **4 centres de regroupement dédiés au tri** à Calvi, Cervione, Corte et Sainte-Lucie de Porto-Vecchio.

Ces sites permettent de rassembler les collectes sélectives (emballages, verre, papier, cartons) des intercommunalités pour les acheminer vers les plateformes de conditionnement ou les expédier directement vers les plateformes de tri ou vers les usines de recyclage sur le continent.

Les déchets envoyés dans les usines de valorisation sont recyclés :

- soit directement : le déchet est alors intégré comme une matière dans le process industriel pour fabriquer le même type de produit, par exemple le verre ou le papier ;
- soit après une phase de préparation : le déchet est démantelé pour en extraire chaque matière recyclable qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les meubles, les métaux ou textiles...

Chaque déchet est tracé, de sa réception jusqu'à son recyclage.

Les repreneurs des usines de valorisation en contrat avec le SYVADEC pour les déchets des collectes sélectives

<i>Types de déchets</i>	<i>Où vont-ils ?</i>	<i>Que deviennent-ils ?</i>
<b>Acier</b>	Il est repris par AM Environnement, qui fait du négoce et expédie les aciers vers différentes usines selon le cours de la matière.  Par exemple : METALES DE NAVARRA Berrioplano et LYRSA Alava en Espagne, etc.	Matière première secondaire (bobines et tubes d'acier).
<b>Aluminium</b>	Il est repris par AM Environnement, qui fait du négoce et expédie l'aluminium vers différentes usines selon le cours de la matière.  Par exemple : METALES DE NAVARRA Berrioplano et LYRSA Alava en Espagne, etc.	Matière première secondaire.
<b>Petits aluminiums (bouchons, capsules...)</b>	Ils sont repris par AM Environnement et recyclés par ALUNOVA RECYCLING (Allemagne), entreprise spécialisée dans le traitement des déchets légers en aluminium, qui fournit les usines de fabrication de produits en aluminium.	Matière première secondaire pour la fabrication de produits en aluminium.

<i>Types de déchets</i>	<i>Où vont-ils ?</i>	<i>Que deviennent-ils ?</i>
<b>Tétrapack</b>	Ils sont repris par REVIPAC, qui les expédie à Lucart SPA en Italie, et sépare le papier de l'aluminium.	Matière première secondaire.
<b>Cartons</b>	Ils sont repris par REVIPAC, qui expédie les cartons chez Smurfit Kappa à Avignon et Smurfit à Saillat.	Matière première secondaire (rouleaux de carton recyclé) pour fournir ses propres usines de fabrication de papiers / cartons.
<b>Plastiques des bouteilles et flacons</b>	Ils sont repris par VALORPLAST, qui fait du négoce et expédie les plastiques vers différentes usines selon le cours de la matière. Par exemple : PLASTIPAK en Bourgogne, CPA comptoir des plastiques de l'Ain ou Eslavas Plasticos en Espagne.	Matière première secondaire pour les usines de fabrication de bouteilles. Matière première secondaire pour le BTP.
<b>Nouveaux plastiques (pots, barquettes) films,</b>	Ils sont repris par VALORPLAST, qui choisit les usines d'expédition selon le négoce en cours.	Recyclés à 85 % pour la fabrication de nouveaux objets et transformés pour 15 % en combustibles solides de récupération (CSR) utilisés en cimenterie.
<b>Verre</b>	Il est acheminé vers l'usine de bouteille d'Ol Glasspack à Béziers.	Fondu et transformé en nouvelles bouteilles.
<b>Papier</b>	Il est racheté par PAPREC qui le livre à ses usines, essentiellement en Espagne. Par exemple : Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa.	Nouveau papier.

### Et les biodéchets collectés en porte à porte ?

Les déchets alimentaires collectés en porte à porte par les intercommunalités auprès des professionnels ou des ménages et les végétaux déposés dans les recycleries du SYVADEC, sont valorisés localement. Ils sont compostés sur les 2 plateformes publiques de compostage du SYVADEC à Corte et Viggianello, et sur des plateformes privées sous contrat avec le SYVADEC.

Le compost produit est ensuite revendu à des particuliers ou des professionnels.

## COMBIEN RAPPORTE LE RECYCLAGE ?

En 2021, le recyclage a rapporté 8 M€, ce qui représente 23,5 € par habitant INSEE :

- **5,1 M€** [+ 23 % par rapport à 2020], proviennent des soutiens reversés par les éco-organismes dans le cadre de leur mission d'aide aux collectivités locales (cf. encadré ci-dessous) ;
- **2,9 M€** sont issus de la vente **des matières** premières secondaires aux repreneurs pour la fabrication de nouveaux objets.

Ces recettes sont perçues par le SYVADEC, qui les reverse aux intercommunalités au prorata des tonnages valorisables collectés sur leur territoire. Cela permet de favoriser le développement de la politique du tri sur l'ensemble de l'île.

### Les recettes provenant des éco-organismes

La réglementation européenne a institué la « responsabilité élargie du producteur » ou REP qui impose aux fabricants, importateurs ou distributeurs de certains produits (meubles, électroménager, textiles par exemple) de prendre en compte dans leur prix de vente, le coût d'élimination des déchets générés par ces produits. Une contribution, appelée « écotaxe » et supportée par le consommateur a ainsi été mise en place.

*Elle est gérée par des sociétés de droit privé, agréées par l'Etat : les éco-organismes. Ils la reversent aux établissements publics pour financer le développement de la collecte sélective, du tri et du recyclage.*

Pour la Corse, le SYVADEC a contractualisé avec les éco-organismes suivants : CITEO (pour les emballages, le papier, le carton et le verre), Écologic (pour les équipements électriques et électroniques), ÉcoMobilier (pour les meubles), ÉcoDDS (pour les déchets dangereux spécifiques : peintures, solvants...), Recylum (pour les lampes), Screlec (pour les piles), et Refashion (pour les textiles).

## ZOOM SUR LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION TRI 2022

L'édition 2022 de la campagne de promotion du tri des emballages, du papier et du verre du SYVADEC se décline du 18 juillet au 14 août dans la presse locale, en radio, en affichage sur les abris bus d'Ajaccio et de Bastia, ainsi qu'en digital sur le site internet du SYVADEC et ses réseaux sociaux.

Elle conserve le concept de communication engageante utilisé avec succès en 2020 et 2021 en mettant en scène des déchets du quotidien dans le but d'attirer l'attention, de convaincre et de déclencher le geste de tri. Les visuels se déclinent avec 3 types de déchets : les emballages, le papier et le verre.

Le format QCM permet de susciter la curiosité, et de favoriser le passage à l'action. Les messages sont volontairement basiques car destinés à informer et éduquer les usagers sur les consignes de tri : quelle poubelle pour chaque déchet.